



—— FEDERATION FRANÇAISE DES ÉTUDIANTES EN ORTHOPTIE ——

RAPPORT D'ENQUÊTE

**DIFFUSION DES RÉSULTATS TERMINAUX
DES ÉTUDIANT·E·S ORTHOPTISTES DE
TROISIÈME ANNÉE : UNE DEMANDE
D'HOMOGÉNÉISATION DE LA PROCÉDURE**

Août 2025



SOMMAIRE

I. Introduction	3
A. Contexte de l'enquête	3
B. Objectifs	3
II. Constats	3
A. Une situation inégalitaire	3
III. Conséquences pour les étudiant·e·s	4
A. Impact sur l'accès à l'emploi	4
B. Prolongation de la précarité étudiante	5
IV. Conclusion : Une volonté de dialogue et d'harmonisation	5
V. Annexes	6
A. Données recueillies par département	6

I. Contexte et objectifs de l'enquête

La Fédération Française des Étudiant·e·s en Orthoptie (FFE), dans sa mission de représentation, de défense et de promotion des droits des étudiant·e·s en orthoptie, a mené une enquête relative aux modalités de diffusion des résultats finaux et de remise des attestations provisoires d'exercice pour les étudiant·e·s de troisième année de toute la France.

Ce document vise à mettre en lumière les disparités observées entre les départements, dans le but d'alerter sur les conséquences concrètes que ces écarts peuvent avoir sur l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes diplômé·e·s.

II. Une situation inégalitaire

Les données recueillies par la FFE auprès des représentant·e·s des étudiant·e·s de chaque département montrent une hétérogénéité marquée dans les dates de diffusion des résultats finaux et de remise des attestations provisoires d'exercice, indispensables à l'entrée dans le monde professionnel. Entre les premiers à recevoir leur attestation provisoire d'exercice, le 12 juin 2025, et les derniers, le 23 juillet 2025 il y a 5 semaines d'écart.

À ce jour, aucun cadre commun national ne garantit une homogénéité ou une coordination entre départements. Cela donne lieu à des écarts importants qui peuvent s'étendre de plusieurs semaines d'un département à un autre.

III. Une précarité étudiante prolongée par ces délais

Ces écarts alimentent une forme d'injustice sociale, en exposant certain·e·s étudiant·e·s à un délai de plusieurs semaines avant de pouvoir commencer à exercer. Ce qui peut avoir des conséquences dans un contexte actuel de précarité étudiante.

Un·e étudiant·e qui termine sa formation début juin mais reçoit son attestation d'exercice à la mi-juillet ne peut ni accepter de remplacement, ni signer de contrat, ni commencer une activité libérale.

La précarité étudiante se manifeste de façon particulièrement aiguë en fin de cycle universitaire. En plus des étudiant·e·s en formation initiale, il faut également tenir compte des étudiant·e·s en reconversion professionnelle. Les étudiant·e·s en orthoptie, comme une grande partie des étudiant·e·s en santé, sont confronté·e·s à :

- la fin des droits sociaux liés au statut étudiant
- la nécessité de quitter leur logement, souvent précaire ou temporaire
- l'urgence de subvenir à leurs besoins par un emploi rémunéré

En prolongeant de plusieurs semaines l'accès à l'autonomie professionnelle, ces délais renforcent une certaine précarité étudiante déjà structurelle et maintiennent les jeunes diplômé·e·s dans une situation de dépendance économique.



IV. Conclusion: Une volonté de dialogue et d'harmonisation

La FFEO est pleinement consciente des contraintes administratives et organisationnelles propres à chaque structure universitaire, et tient à saluer le travail des équipes pédagogiques et administratives des départements qui œuvrent chaque année à organiser les examens et à délivrer les documents nécessaires dans un contexte de charge importante.

Néanmoins, l'équité d'accès à l'emploi est un enjeu important. Nous croyons qu'il est possible d'aller vers une harmonisation progressive, collégiale et réaliste des pratiques, qui respecte les rythmes locaux tout en garantissant un socle commun à l'échelle nationale.

La FFEO réaffirme sa volonté de dialogue constructif avec les établissements, les représentant·e·s et les autorités compétentes, pour garantir à chaque étudiant·e un accès rapide, juste et équitable à l'exercice professionnel.



V. Annexes

Calendrier de diffusion des résultats et des attestations provisoires d'exercice - 3^e année d'orthoptie (2025)

Département	Résultat 1 ^{ère} session	Résultats rattrapage	Attestation d'exercice provisoire
Amiens	20/05/2025	26/06/2025	27/06/2025
Clermont	27/06/2025	21/07/2025	10/07/2025
Lille	06/06/2025	30/06/2025	04/07/2025
Limoges	13/06/2025	26/06/2025	27/06/2025
Lyon	03/07/2025	03/07/2025	10/07/2025
Marseille	17/06/2025	Septembre	20/06/2025
Montpellier	16/06/2025	11/07/2025	16/06/2025
Nantes	22/05/2025	02/07/2025	08/07/2025
Paris Cité	13/06/2025	15/07/2025	30/06/2025
Paris Sorbonne	05/06/2025	18/07/2025	23/07/2025
Rennes	05/06/2025	19/06/2025	12/06/2025
Strasbourg	27/05/2025	23/06/2025	13/06/2025
Toulouse	18/06/2025	01/07/2025	18/07/2025
Tours	20/06/2025	20/06/2025	27/06/2025

Bordeaux : Pas de réponse au moment de l'enquête

Caen : 1^{ère} promotion diplômée en 2026

Dijon : ouverture du département cette année

Besançon : ouverture du département cette année

Contacts

Chloé HOMBERG

Présidente

2025-2026

presidence@ffeo.org

Gabriel VARGA

Chargé de mission Affaires

Académiques 2025-2026

affaires-academiques@ffeo.org